

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DJS 115 Subvention (50 000 euros) et convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation du DécaNation 2015 à Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française d'Athlétisme ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française d'Athlétisme, 33, avenue Pierre de Coubertin (13^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à la Fédération Française d'Athlétisme (37461/2015_07918) pour l'organisation du DécaNation 2015 au stade Sébastien Charléty (13^{ème}) le 13 septembre 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, VF88003, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 et suivants, sous réserve de décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO